

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur François LAVALLEE, Président de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'Université du Littoral Côte d'Opale dont l'objet est de déployer un accélérateur REV3 « Croissance » à Dunkerque dans le cadre d'Euraénergie et de la candidature TIGA.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 avril 2019



Philippe HOURDAIN